



MARCHÉ DE NETTOYAGE DE **LOCAUX COMMUNAUX**

- École maternelle
- École Maurice Robert
- École Georges Leclerc
- Gymnase Paul Portier
- Gymnase du Val Moré

Procédure adaptée en application de l'article 27 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics.

Règlement de consultation (R.C.)

DATE LIMITE DE RÉCEPTION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES :

Le lundi 13 août 2018 à 12 heures

SOMMAIRE

1- OBJET DU MARCHÉ	3
2- PROCÉDURE	3
3- DURÉE DU MARCHÉ	3
4- USAGE DE LA LANGUE	3
5- MONTANT DU MARCHÉ	3
6- MODE DE RÈGLEMENT	3
7- DOSSIER DE CONSULTATION	3
7-1 Contenu du dossier de consultation	3
7-2 Retrait du dossier de consultation	4
7-3 Dossier de consultation dématérialisé	4
8- MODALITÉS DE PRÉSENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES	4
8-1 Mémoire technique.....	4
8-2 Documents administratifs	5
8-3 Pièces contractuelles	5
8-4 Décomposition du prix global et forfaitaire	5
9- CONDITIONS D'ENVOI ET DE REMISE DES CANDIDATURES ET DES OFFRES	5
9-1 Les candidats choisissent le mode de transmission	5
9-2 Modalités d'envoi des candidatures et offres non dématérialisées.....	6
9-2-1 Envoi par lettre recommandée	6
9-2-2 Dépôt à la CMA contre récépissé	6
9-3 Modalités d'envoi des candidatures et offres dématérialisées	6
9-4 Conditions de remise des candidatures et des offres par voie dématérialisée	7
10- VISITE DES LOCAUX (obligatoire)	7
11- CRITÈRES D'ATTRIBUTION	7
12- DURÉE DE VALIDITÉ DES OFFRES	8
13- VARIANTES – OPTIONS	8
14- NOTIFICATION DES RÉSULTATS DES OFFRES	8
15- RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES	8

1- OBJET DU MARCHÉ

La présente consultation a pour objet le nettoyage d'une partie des locaux de la commune de Bar sur Seine.

- **École maternelle**

- **École Maurice Robert**

- **École Georges Leclerc** (dont le bâtiment dit « SAINTON » dans son ensemble)

- **Gymnase Paul Portier** (à intégrer à l'estimation chiffrée même s'il sera indisponible pendant une année scolaire)

- **Gymnase du Val Moré**

2- PROCÉDURE

La présente consultation est lancée en vue de la passation d'un appel d'offres ouvert en application de l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 et des articles 66 à 68 du décret du 25 mars 2016.

Les délais de remise des candidatures et des offres sont indiqués dans l'avis de publicité et dans le présent Règlement de consultation.

3- DURÉE DU MARCHÉ

Le marché démarrera au 1^{er} septembre 2018 pour une durée de douze mois.

Il est renouvelable trois fois par tacite reconduction pour une période de douze mois.

La durée totale du marché est fixée à 48 mois.

4- USAGE DE LA LANGUE

Les candidats doivent rédiger leur offre entièrement en langue française. Cette disposition est également applicable à tous les documents contractuels y compris pour la documentation technique.

5- MONTANT DU MARCHÉ

Les prix doivent être exprimés en euros. Les prix sont ceux fixés dans l'acte d'engagement.

6- MODE DE RÈGLEMENT

Le paiement s'effectuera sous 30 jours fin de mois à réception de la facture, par mandat administratif, selon les règles de la comptabilité publique.

7- DOSSIER DE CONSULTATION

7-1 Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation comprend les pièces suivantes :

- l'Avis d'appel public à concurrence (AAPC)
- le présent Règlement de consultation (RC)
- le Cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
- le Cahier des clauses techniques particulières (CCTP)
- l'annexe 1 au CCTP – **École maternelle**
- l'annexe 2 au CCTP – **École Maurice Robert**
- l'annexe 3 au CCTP – **École Georges Leclerc**
- l'annexe 4 au CCTP – **Gymnase Paul Portier**
- l'annexe 5 au CCTP – **Gymnase du Val Moré**
- l'Acte d'engagement (AE)
- la Décomposition du prix global et forfaitaire (devis) à compléter

7-2 Retrait du dossier de consultation

Le maître d'ouvrage informe les candidats que le dossier de consultation est dématérialisé et gratuit.

Le dossier de consultation peut être :

- **téléchargé** sur le site Internet: <http://www.bar-sur-seine.fr> rubrique « marchés publics » ou sur le site <https://www.marches-aube.fr>.

- **Retiré gratuitement** jusqu'à la date limite de remise des offres, du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 14h à 17h30, le samedi de 9h à 12h à l'adresse suivante :

Mairie de Bar sur Seine -132 Grande Rue de la Résistance 10110 BAR SUR SEINE

- **Transmis par courrier** suite à une demande par courrier ou par mail

Mairie de Bar sur Seine à l'adresse ci-dessus ou mairie@bar-sur-seine.fr

Le retrait des documents électroniques n'oblige pas le candidat à déposer électroniquement son offre et inversement.

7-3 Dossier de consultation dématérialisé

Lors du téléchargement du dossier de consultation, le candidat doit renseigner le nom de l'organisme soumissionnaire, le nom de la personne physique téléchargeant les documents et une adresse électronique permettant de façon certaine une correspondance électronique, afin qu'il puisse bénéficier de toutes les informations complémentaires diffusées lors du déroulement de la présente consultation en particulier les éventuelles précisions ou report de délais, voire pour toutes les questions/réponses et échanges entre les candidats et le maître d'ouvrage.

Le candidat ne pourra porter aucune réclamation s'il ne bénéficie pas de toutes les informations complémentaires diffusées par la plateforme de dématérialisation lors du déroulement de la présente consultation, en raison d'une erreur qu'il aurait fait dans la saisie de son adresse électronique, ou en cas de suppression de ladite adresse électronique.

8- MODALITÉS DE PRÉSENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

Les propositions comprendront:

- le MÉMOIRE TECHNIQUE (voir § 8-1)
- les DOCUMENTS ADMINISTRATIFS DE CANDIDATURE (voir § 8-2)
- les PIÈCES CONTRACTUELLES DE L'OFFRE (voir § 8-3)
- la DÉCOMPOSITION DU PRIX GLOBAL ET FORFAITAIRE (voir §8-4)

8-1 Mémoire technique

Ce mémoire précisera :

- les moyens humains affectés à la prestation : équipe d'intervention par site, qualification, effectif, fiche des tâches ;
- la formation du personnel à l'utilisation du matériel et l'utilisation raisonnée des produits
- les moyens matériels affectés à la prestation par site et la fiche technique de chaque matériel : liste des produits proposés pour l'exécution des prestations. Cette liste sera accompagnée de la fiche technique de chaque produit et la fiche de données sécurité.
- le nombre d'heures par site ;
- le personnel d'encadrement par site avec qualification et effectif ;
- la fréquence des contrôles
- Méthodologie : la planification et les modalités de suivi de la qualité des prestations avec l'établissement (planning, gestion des absences, la fiche de consigne de sécurité et utilisation des produits, modèle de compte rendu, modèle de fiche de contrôle, fiche de suivi, réunions...)

Le candidat indiquera 4 références de clients pour des marchés d'importance similaire.

8-2 Documents administratifs

- DC1 ou lettre de candidature et attestation sur l'honneur,
- DC2 ou capacité économique et financière,
- En cas de sous-traitant, DC4 ou déclaration du sous-traitant,
- Les attestations de régularité fiscales et sociales, justifiant que le candidat a satisfait à ses obligations sociales et fiscales ;
- Attestation d'assurance civile professionnelle ;
- En cas de redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés ;

Les formulaires types demandés aux candidats peuvent être obtenus directement sur le site du MINEFI : <http://www.minefi.gouv.fr>

8-3 Pièces contractuelles

- ACTE D'ENGAGEMENT ou ATTR11, dûment rempli,
- CCAP
- CCTP et ses annexes
- le présent règlement de consultation, dûment tamponné
- l'attestation de visite des sites

8-4 Le DPGF (c'est-à-dire le devis)

Le devis chiffré détaillé selon le DPGF joint (voir annexe DPGF).

Le prestataire décrira les moyens mis en place pour effectuer la prestation.

9- CONDITIONS D'ENVOI ET DE REMISE DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

Le retrait des documents électroniques n'oblige pas le candidat à déposer électroniquement son offre et inversement.

Si le candidat adresse plusieurs offres différentes sous forme papier et/ou sous forme dématérialisée, seule la dernière offre reçue, dans les conditions du présent règlement, sous la forme « papier » ou « dématérialisée » sera examinée.

9-1 Les candidats choisissent le mode de transmission

- l'envoi sur un support papier – voir modalités paragraphe 9-2-1 du présent RC ou
- le dépôt contre récépissé – voir modalités paragraphe 9-2-2 du présent RC
- la transmission électronique de leur candidature et/ou de leur offre – voir modalités paragraphe 9-3 et 9-4 du présent RC

9-2 Modalités d'envoi des candidatures et offres non dématérialisées (format papier)

9-2-1 Envoi par Lettre Recommandée avec Accusé Réception, à l'adresse suivante :

<p>LR avec A.R.</p> <p>Merci d'ajouter les mentions suivantes (en bas à gauche)</p> <p>NETTOYAGE DES LOCAUX</p> <p>Candidat : nom entreprise.....</p> <p style="text-align: right;">NE PAS OUVRIR</p>
--

Comprenant :

Une partie « **CANDIDATURE** » contenant les « PIÈCES ADMINISTRATIVES » citées dans le paragraphe 8-2 du présent règlement de consultation (RC) ;

Et une deuxième partie sur laquelle est indiquée la mention « **OFFRE** » contenant le MÉMOIRE TECHNIQUE et les PIÈCES CONTRACTUELLES et le DPGF (devis) cités dans les paragraphes 8-1, 8-3 et 8-4 du présent Règlement de consultation.

Les plis qui seraient remis, ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites fixées ci-dessus, ainsi que ceux remis sous enveloppe non cachetée, ne seront pas retenus.

9-2-2 Dépôt contre récépissé

Les dossiers de candidatures et offres devront être remises avant la date et heure limite de réception des candidatures précisée sur la première page du présent règlement de la consultation, contre récépissé à l'adresse suivante :

Mairie de Bar sur Seine -132 Grande Rue de la Résistance 10110 BAR SUR SEINE

Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 14h à 17h30, le samedi de 9h à 12h.

9-3 Modalités d'envoi des candidatures et offres dématérialisées

Les candidatures et les offres devront être transmises avant le jour et l'heure inscrits sur la première page du présent règlement de la consultation.

Les candidatures et les offres parvenues après cette date et heure limites par voie dématérialisée seront éliminées sans avoir été lues et le candidat en sera informé.

Les soumissionnaires souhaitant répondre sous forme dématérialisée devront constituer leur dossier en tenant compte des indications suivantes, afin de garantir au mieux le bon déroulement de cette procédure dématérialisée :

Tous les fichiers devront être compatibles avec les formats suivants :

standard .zip / Adobe® Acrobat® .pdf / .doc ou .xls

Le soumissionnaire est invité à :

-ne pas utiliser certains formats, notamment les ".exe".

-ne pas utiliser certains outils, notamment les "macros".

-traiter les fichiers constitutifs de sa candidature et/ou de son offre préalablement par un anti-virus.

9-4 Conditions de remise des candidatures et des offres par voie dématérialisée

Le soumissionnaire doit se référer aux conditions d'utilisation de la plateforme sur le site internet <https://www.marches-aube.fr>.

Il est rappelé que la durée du téléchargement est fonction du débit de l'accès Internet du soumissionnaire et de la taille des documents à transmettre.

Les candidatures et les offres transmises par voie électronique sont signées au moyen d'un certificat de signature électronique répondant aux conditions prévues par arrêté du ministre chargé de l'économie du 28/08/2006 (Chapitre II).

Le soumissionnaire doit accepter l'horodatage retenu par la plateforme ou devra renoncer à déposer son pli de façon électronique.

10- VISITE DES LOCAUX (obligatoire)

Les candidats devront impérativement effectuer une visite des locaux. Les dates sont fixées et précisées dans le CCTP page 2.

Une attestation sera délivrée pour l'ensemble des sites et devra obligatoirement figurer dans l'offre.

11- CRITÈRES D'ATTRIBUTION

L'offre économiquement la plus avantageuse sera appréciée en fonction des critères énoncés ci- dessous :

Valeur technique :	60 points
Moyens humains :	10 pts
Moyens matériels :	10 pts
Qualité des produits :	10 pts
Méthodologie :	30 pts
Valeur prix : Prestation nettoyage	40 points

12- DURÉE DE VALIDITÉ DES OFFRES

La durée de validité des offres est fixée à 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.

13- VARIANTES – OPTIONS

Les variantes et les options ne sont pas autorisées.

14- NOTIFICATION DES RÉSULTATS DES OFFRES

Le candidat sera informé du résultat des offres par une notification écrite d'acceptation ou de rejet de son offre. Un avis d'attribution sera publié.

15- RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Des renseignements pourront être demandés auprès de Madame Armandina TEIXEIRA, Directrice Générale des services par mail : mairie@bar-sur-seine.fr.

Par souci d'égalité de traitement des différents candidats, les réponses apportées aux questions pertinentes sont communiquées à l'ensemble des candidats qui ont retiré le dossier.

Les réponses seront faites par courrier électronique.

Les candidats, même s'ils ne répondent pas par voie dématérialisée, ont intérêt à s'identifier sur la plateforme dématérialisée afin de bénéficier de toutes les informations complémentaires conformément au paragraphe 7-3 du présent règlement de consultation.

L'entreprise s'engage à recruter du personnel en situation d'insertion professionnelle (Titulaires du RSA, demandeurs d'emploi...).